

Règles de vie

2024-2025

Approuvé par le conseil d'établissement le mardi 11 juin 2024

COOPÉRATION
ENGAGEMENT
PLAISIR
RESPECT

ÉCOLE DU DOMAINE



Règles de vie 2024-2025

Dans le cadre de notre engagement à fournir un environnement éducatif sécuritaire, stimulant et enrichissant pour tous nos élèves, nous sommes heureux de vous présenter les règles de vie pour l'année scolaire 2024-2025. Ces règles ont été soigneusement élaborées en tenant compte de nos valeurs fondamentales :

Coopération

Engagement

Respect

Plaisir

À l'école du Domaine, nous nous engageons à offrir une variété de mesures universelles, ciblées et dirigées afin d'accompagner chaque élève en réponse à ses besoins. Elles sont déclinées dans les pages suivantes.

Quelques définitions

Conflit : Une situation s'apparentant à une chicane à la suite d'un désaccord, une victoire ou une défaite, des points de vue différents, le sentiment de perdre quelque chose etc. et qui fait vivre des émotions négatives.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (Loi 56, 2012).

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de s'attaquer à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (loi 56, 2012).

Règles de vie

Je respecte les autres, enfants et adultes, dans mes gestes, mes paroles et mes attitudes.

1

- A. Je fais le bon choix de mots pour m'exprimer.
- B. J'envoie un message positif d'écoute avec mon corps (visage, posture, etc.)
- C. Je respecte la différence (le point de vue de l'autre, l'apparence physique, les besoins, etc.)

2

Je respecte mon environnement (lieux, mobilier, matériel scolaire et jeux).

En tout temps, je respecte les règles de déplacement dans l'école.

3

- A. Je circule toujours en marchant et j'évite de parler lors des entrées et sorties.
- B. Je circule en silence pendant les heures de cours.
- C. Au son de la cloche, je prends mon rang rapidement et j'entre calmement dans l'école.

Outil de consignation commun

Il existe plusieurs moyens de communication qui permettent de transmettre des informations aux parents (courriel, semainier, messenger, etc.). Ces outils sont au choix de l'enseignant titulaire. Le passeport est un outil de consignation commun. Son usage a pour but de permettre aux différents intervenants de l'école (enseignant titulaire, enseignant spécialiste, TES, surveillant de cour d'école, direction, etc.) d'y inscrire des bons coups et écarts de conduite à corriger.

L'équipe-école est actuellement en projet pilote pour l'utilisation de Mozaïk comme outil de consignation commun.

Téléphone cellulaire et outils électroniques

En vertu du décret 1498-2023, il est interdit d'apporter des appareils électroniques tels que téléphones cellulaires, iPod, tablettes électroniques, montre intelligente, consoles de jeux vidéo, etc.

⇒ L'équipe-école comprend que certains parents procurent un téléphone cellulaire à leurs enfants pour faciliter la communication. L'usage du téléphone pour communiquer avec le parent (chemin du retour pour dîner à la maison ou fin de journée) devra se faire à l'extérieur du terrain de l'école.



Collations

Je choisis pour ma collation un fruit, un légume, du fromage, des produits laitiers tels que yogourt à boire, yogourt-compote et compote de fruits dans des contenants anti-dégâts. Les barres tendres « santé » de marques certifiées sans arachides sont permises.

⇒ Il est très important d'éviter toutes collations contenant des noix et arachides considérant les risques pour les allergies.



Code vestimentaire

- Je me présente à l'école proprement vêtu et en fonction des activités scolaires et des saisons.
- En tout temps, je porte des souliers propres et je les garde bien attachés.
- J'ai toujours mes vêtements pour l'éducation physique et à la santé : pantalon court, chandail à manches courtes et espadrilles qui ne marquent pas le sol.
- Je ne porte pas de couvre-chef en classe.
- Les vêtements ou accessoires imprimés doivent être conformes aux valeurs de respect, de tolérance, d'inclusion et de diversité prônées par l'école dans le cadre de sa mission éducative.
- Les vêtements ou accessoires aux imprimés de nature discriminatoires sont interdits.



Jeux de la maison

Il est interdit d'apporter des jeux ou objets de la maison sauf lors de périodes ou activités spéciales déterminées par le titulaire ou le service de garde.

⇒ On évite ainsi les pertes, les bris et les potentiels conflits associés à l'utilisation et au partage des jeux.

Voyages familiaux, de loisir ou sportif

Les absences pour voyage, sport ou loisirs familiaux ne sont pas considérées par l'école comme des absences pour cause de force majeure comme le seraient une maladie ou le décès d'un proche, par exemple.

Cependant, si un élève doit s'absenter pour partir en voyage, pour le sport ou des loisirs familiaux durant des jours de classe, les parents doivent éviter certaines périodes de l'année. Par exemple, novembre, mi-janvier à la mi-février, mai et juin sont à éviter, car ce sont des mois plus propices aux évaluations.

Notez que le titulaire de votre enfant n'est pas tenu d'offrir du travail pour la durée du voyage, ni d'offrir de la récupération pour enseigner les notions manquées pendant la durée de l'absence.

En complément, veuillez consulter le document **Nature et période des principales évaluations retenues pour l'année scolaire 2024-2025** pour les consignes complètes et l'Info-Sanction relative aux absences lors d'évaluations ministérielles (parution prévue en octobre 2024).

Mesures universelles, ciblées et dirigées pour l'accompagnement des élèves

Dans une approche éducative qui vise le soutien à l'élève et le développement des habiletés sociales et de la gestion des émotions, notamment, l'équipe-école compte sur une variété de stratégies pour intervenir efficacement.

Pour chacun des paliers d'intervention, l'équipe-école vise à agir en concertation afin d'assurer une cohérence des actions.

De plus, l'équipe-école vise à collaborer efficacement avec les familles afin d'accompagner au mieux chacun des élèves de l'école du Domaine.

	Interventions
Mesures universelles (pour tous les élèves)	<ul style="list-style-type: none">• Code de vie clair et appliqué de façon constante et cohérente• Modéliser les comportements attendus (avec vidéo)• Renforcements positifs• Activités récompenses mensuelles• Récréations animées et organisées• Activités de prévention/sensibilisation (policier-école, Moozoom, etc.)• Activité de prise de conscience sur la portée des gestes posés (technique d'impact)• Collaboration école-famille• Coopération entre élèves (aide lecture petits et grands, jeux de société, régulier/Petit Prince)• Activités inter niveau /cycle• Différenciation pédagogique• Soutien ponctuel offert par les TES• Utilisation du Module SOI (Mozaïk – portail parents)• Rassemblements (sentiment d'appartenance)• Rappel des mesures appliquées en cas de non-respect• Etc.

<p>Mesures ciblées (pour des sous-groupes d' élèves)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter les informations (ex: Mozaïk) • Accompagnement élèves vulnérables • Système interclasse/intergroupe • Ateliers obligatoires liés au défi : prévention + réparation • Implication de l'élève, création d'outils • Geste de réparation • Postvention à la suite d'une situation de crise • Mesures pour se réconcilier avec l'école • Implication des intervenants sociaux • Rédaction ou révision du Plan d'intervention • Temps de concertation (pédagogique commune)
<p>Mesures dirigées (pour quelques élèves, en individuel)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement soutenu avec TES • Implication des parents rapidement et suivi ponctuel (ex.: contrat) • Documenter les interventions • Arrêt d'agir • Documents modalités d'intervention personnalisées • Activité de prise de conscience sur la portée des gestes posés en individuel (technique d'impact) • Communication aux parents par la direction • Postvention à la suite d'une situation de crise • Postvention pour le groupe-classe au besoin • Utilisation des fiches 911 (fuites à l'extérieur du terrain) + plan du quartier aux portes extérieures • Concertation intervenants sociaux (PSII-EIJ)

Types de manquements et conséquences logiques et éducatives

Pour tout comportement contrevenant aux valeurs de l'école du Domaine, l'élève s'expose à une conséquence qui est déterminée par la direction de l'école, en collaboration avec les différents intervenants. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève (en conformité à l'article 76 (3^o) de la LIP).

Manquement mineur	
Comportements observables	<ul style="list-style-type: none"> • Chamaillage, bousculade • Langage inapproprié • Retards ou absences fréquents • Perturbation du groupe et/ou de l'environnement • Refus de travailler • Refus de collaborer • Violence verbale • Menaces • Non-respect d'une consigne • Utilisation d'un ton de voix inapproprié • Bris • Fuite et fugue interne • Ne pas suivre les règles de sécurité (ex.: courir, retenir une porte, sauter une marche, etc.) • Etc.
Conséquences logiques et éducatives possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Consignation et information aux parents • Temps perdu - temps repris • Reprise de temps à l'extérieur des heures de classe ou journée pédagogique • Perte de privilèges • Fiche réflexive en lien avec le comportement • Pratique sur le comportement attendu • Observation du comportement attendu (stage d'observation) • Retrait interclasse (inter-groupe) • Excuses (verbales ou structurées à l'écrit) • Geste de réparation • Contrat de comportement • Garde à vue (« velcro » ou zone désignée) • Rencontre avec les parents • Etc.

Manquement majeur	
Comportements observables	<ul style="list-style-type: none"> • Violence physique grave (menace à la sécurité) • Violence verbale envers l'adulte ou grave (menace d'atteinte à la sécurité et à l'intégrité, racisme) • Intimidation • Cyberintimidation • Fuite et fugue externe • Manquement mineur récurrent • Désorganisation planifiée (prise de contrôle - ex.: défi TikTok) • Vandalisme • Destruction significative du matériel • Vol • Usage inapproprié d'un appareil électronique (ex: photo) • Possession d'un objet qui met la sécurité des autres en jeu • Etc.
Conséquences logiques et éducatives possibles	<p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche orange (souhaité : électronique) utilisée classe et SDG • Rencontre de concertation avec les parents • Retour de suspension en présence des parents <p>Gradation des conséquences logiques et éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrait interclasse/ inter-groupe • Geste de réparation • Facturation aux parents (bris, vol) • Retrait d'une activité • Suspension interne • Suspension externe • Contrat d'engagement • Référence à des ressources externes • Signalement à la DPJ • Plainte policière

Merci de votre collaboration à faire de l'école
 du Domaine un lieu où *la coopération*,
l'engagement, *le respect* et *le plaisir* sont au
 rendez-vous au quotidien!

Engagement aux valeurs

Je confirme avoir pris connaissance avec mon enfant des règles de vie 2024-2025 de l'école du Domaine et des modalités d'accompagnement que l'équipe mettra en place en cas de besoin.

Je comprends que mon enfant a des responsabilités à l'égard de la mise en place des quatre valeurs de l'école du Domaine, soit la coopération, l'engagement, le respect et le plaisir.

Toute l'équipe vous remercie d'accompagner votre enfant dans la mise en place des règles de vie 2024-2025 !

Signature de l'élève

Signature des parents/tuteurs

Merci de conserver les règles de vie à la maison et de retourner cette feuille au plus tard le mercredi 4 septembre.